

# Fiche de données de sécurité

Règlement Reach (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2020/878 Version 2022.1

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : All Pro Substance pure/mélange : Mélange

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Enduit de peinture, utilisation manuelle.

#### 1.3. Identification de l'entreprise

Copagro CV Pachtgoedstraat 1 9140 Temse België

Tel: +32 3 760 00 10 Fax: +32 3 760 00 19 Email: info@copagro.be

### 1.4. Numéro d'appel urgence

Pays	Organisation	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

# Rubrique 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

# **RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 1317653		[1]	50 <= x % < 100
CAS: 1317-65-3			
EC: 215-279-6			
CALCAIRE			
INDEX: 613-088-00-6	GHS05, GHS07, GHS09		0 <= x % < 0.05
CAS: 2634-33-5	Dgr		

# Fiche de données de sécurité

Règlement Reach (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2020/878

Version 2022.1

EC: 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)- ONE	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		
INDEX: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9 MASSE DE REACTION DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3- ONE ET DE 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3- ONE (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 100 EUH:071	В	0 <= x % < 0.0015

# Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 613-088-00-6	Skin Sens. 1: H317 C>= 0.05%	
CAS: 2634-33-5		
EC: 220-120-9		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE		
INDEX: 613-167-00-5	Skin Corr. 1C: H314 C>= 0.6%	
CAS: 55965-84-9	Skin Irrit. 2: H315 0.06% <= C < 0.6%	
MASSE DE REACTION DE	Eye Dam. 1: H318 C>= 0.6%	
5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-	Eye Irrit. 2: H319 0.06% <= C < 0.6%	
ONE ET DE	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%	
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)		

### Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail...

# RUBRIQUE 4: Premiers Secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation: En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.Contact avec la peau: En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.IngestionConsulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune donnée n'est disponible.

# Fiche de données de sécurité

Règlement Reach (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2020/878

Version 2022.1

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'eventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

- Sacs
- Seaux

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Plastique

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Métal

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

# Fiche de données de sécurité

Règlement Reach (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2020/878

Version 2022.1

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites au poste de travail

- France (INRS - ED984 / 2020-1546):

CAS	VME-ppm	VME-mg/m³	VLE-ppm	VLE-mg/m³	Notes	TMP N°
1317-65-3	-	10	-	-	-	-

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :





Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

# -Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Pâteux
Odeur	
Seul olfactif:	Non précisé
Propriété	Valeur
pH en solution aqueuse	Non précisé
рН	Non précisé
	Base faible
Point / intervalle de fusion	Non concerné
Point / intervalle de congélation	Non précisé
Point / intervalle d'ébullition	Non concerné
Inflammabilité (solide, gaz)	Non précisé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%)	Non précisé
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%)	Non précisé
Point d'éclair	Non concerné
Température d'auto-inflammation	Non concerné
Température de décomposition	Non concerné
Viscosité cinématique	Non précisé

# Fiche de données de sécurité

Règlement Reach (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2020/878

Version 2022.1

Solubilité	
Hydrosolubilité	Diluable
Liposolubilité	Non précisé
Coefficient de partage : n-octanol/eau:	Non précisé
Pression de vapeur (50°C)	Non concerné
Densité relative	1,40 +/- 0.10
Densité de vapeur relative	Non précisé

#### 9.2. Autres informations

COV (g/l)	<2

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Reactivité

**Réactivité**Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucune donnée n'est disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune donnée n'est disponible.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucune donnée n'est disponible.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques

### 11.1.1 Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

### 11.1.2 Mélanges

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 50-00-0 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

CAS 14808-60-7 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

# $Substance(s)\ décrite(s)\ dans\ une\ fiche\ toxicologique\ de\ l'INRS\ (Institut\ National\ de\ Recherche\ et\ de\ Sécurité):$

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

# **RUBRIQUE 12: Information écologique**

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Se conformer à la réglementation de la protection des eaux.

### 12.1. Toxicité

### 12.1.2 Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible.

# Fiche de données de sécurité

Règlement Reach (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2020/878

Version 2022.1

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune donnée n'est disponible.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

15 01 02 emballages en matières plastiques

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. **Numéro ONU** 

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. **Dangers pour l'environnement** 

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 14.6.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 14.7.

15.1.

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Union européenne

### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/1182 (ATP 15)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

# - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

# Fiche de données de sécurité

Règlement Reach (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2020/878

Version 2022.1

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H310 - Mortel par contact cutané.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H330 - Mortel par inhalation.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Abréviations :

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

STEL : Short-term exposure limit TWA : Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE: Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC: Substance of Very High Concern.

# La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

### Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.